

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DES INSERTIONS.

Annonces... 20 c. la ligne. Réclames... 30 c.

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX de L'ABONNEMENT

Un an... 12 fr. Six mois... 7 fr. 2 fr. en sus. par la poste. Un numéro du journal... 30 c.

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1874, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annonciateur de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Hiver à partir du 5 Novembre 1873.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Étampes, Paris) and times for various services.

Train n° 403. Départ d'Étampes pour Orléans: 5 h. 17 m., matin. | Monnerville, 6 h. | Angerville, 6 h. 19. | Toury, 7 h. 4. | Orléans, arrivée, 8 h. 35 m., matin.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 8,335 fr., versés par 57 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 9,317 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 2,847 fr., versés par 25 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 4,471 fr. 25 c.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 400 fr., versés par 2 déposants.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 3,448 fr., versés par 26 déposants dont 2 nouveaux.

Il a été remboursé 1,064 fr. 05 c.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 770 fr., versés par 7 déposants.

Il a été remboursé 506 fr.

Police correctionnelle.

Audience du 15 Avril 1874.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

JUGEMENTS CONTRADICTOIRES.

— RIGOLET Vincent dit Bourguignon, 36 ans, né à Sépeaux (Yonne), ouvrier maréchal-ferrant, sans domicile fixe; prévenu de vol, renvoyé des fins de la poursuite, sans dépens, la prévention n'étant pas suffisamment établie.

— MORVAN Guillaume-Jean, 52 ans, né à St Donan (Côtes-du-Nord), journalier, sans domicile fixe; 8 jours de prison et aux dépens, pour vol et mendicité.

— LELOUP Louis Gustave, 27 ans, né à Emancé (Seine-et-Oise), ouvrier maçon, demeurant à Paris-Batignolles, place de l'Eglise, 67; 6 jours de prison et aux dépens, pour outrage par paroles, gastes et menaces envers des agents et ivresse scandaleuse.

— TAIMAIN Constant, 21 ans, né à Chailly (Seine-et-Marne), journalier à Oncy; 48 heures de prison et

aux dépens, pour vol dans les champs de récoltes détachées du sol.

— LEMESNIL Jean-François, 47 ans, marchand de bestiaux à Egly, canton d'Arpajon; 3 jours de prison, 25 fr. d'amende et aux dépens, pour outrage par paroles envers un agent chargé d'un service public.

JUGEMENT PAR DÉFAUT.

— COQUET Jean-Jacques, 77 ans, journalier au Rotoir, commune de Boissy-le-Sec; 48 heures de prison et aux dépens, pour vol de bois dans une vente.

Souscription patriotique.

HUITIÈME LISTE.

MM. Cintrat aîné, propriétaire, 3 fr. — V° Lelarge, propriétaire, 2 fr. — V° Banouard, propriétaire, 2 fr. — Rousseau Charles, ancien fermier, 2 fr. — Porthault, propriétaire, 2 fr. — Jolivet, propriétaire, 1 fr. — V° Poisson, propriétaire, 5 fr. — Chevallier, propriétaire, 4 fr. — V° Boivin Jules, 5 fr. — Ruelle, principal du collège, 2 fr. — Chevallier Jules, propriétaire, 5 fr. — Touvé, carrossier, 3 fr. — Prévost fils, carrossier, 2 fr. — Oyon, négociant, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Chénol Adolphe père, marchand de vins, 2 fr. — Chénol Napoléon fils, 2 fr. — M° Chénol, 1 fr. — Chénévères Auguste, marchand de vins, 4 fr. — Hamouy Pierre, propriétaire, 5 fr. — Duperche, teinturier, 2 fr. — Combe Jules, distillateur, 3 fr. — M° V° Thomas, propriétaire, 4 fr. — M° V° Baudoin, propriétaire, 5 fr. — Vramant François père, menuisier, 2 fr. — Gagnion, armurier, 2 fr.

Total de la présente liste. 71 fr. » c.

Listes précédentes. 4,225 fr. 01 c.

Total général. 4,296 fr. 01 c.

Théâtre d'Étampes.

Soirée du 6 Avril 1874.

ROQUELAURE, comédie-vaudeville en 4 actes. — LA CAROTTE D'OR, comédie-vaudeville en 1 acte.

A aucune époque le Théâtre d'Étampes n'a pu être

considéré comme un dérivé du Sacramento, et nul des nombreux directeurs qui ont eu le courage d'en tenter l'exploitation n'a vu couler dans sa caisse le flot chimérique du Pactole.

L'Inexorable histoire nous démontre bien le grandeur et la décadence des peuples et des nations, mais il ne peut y avoir judaïquement décadence là où il n'y a jamais eu grandeur: c'est le cas de notre pauvre Théâtre: Le lundi de Pâques n'a jamais fait la fortune d'aucune direction, l'affirmer par serment est chose bien inutile, cependant ce jour consacré n'avait donné, jusqu'ici que des résultats très satisfaisants.

Si nous remontons jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année 1833, époque à laquelle les élèves du Conservatoire offraient dans la vieille salle du « Coq-en-Pâte » Charles IX et le Barbier de Séville, avec un tel succès que, six semaines plus tard, en pleine chaleur, le programme d'alors s'exprimait ainsi: « Mardi prochain, 28 mai 1833 (surlendemain de la Pentecôte), pour les adieux et les remerciements de M. Horion et de sa troupe, au public bienveillant de la ville d'Étampes, — et au bénéfice des pauvres, Le Cid, « tragédie en 5 actes, etc. » Il nous serait trop facile d'établir que le chef-d'œuvre de Corneille faisait alors salle comble en la bonne ville d'Étampes.

Mais nous entendons « d'ici » une voix sceptique, — sinon plusieurs, — s'écrier: « C'est de l'histoire ancienne qu'on nous raconte là! » Soit, — c'est de l'histoire ancienne; la Conquête de l'Alsace est plus ancienne encore, — et pourtant?...

Citons, pour donner satisfaction aux « modernes », des faits plus récents et qui pourraient servir, en passant, d'exemple aux amateurs de Cavalcade extramuros:

Le lundi de Pâques 6 avril de l'année 1863, — triste année aussi que celle-là! L'industrie cotonnière subissait une crise affreuse, des milliers d'ouvriers chômaient, bien involontairement, hélas! — Partout et sous toutes les formes la charité publique s'évertuait pour venir en aide à tant de misères; — or, bon nombre d'habitants de la rue Basse, avaient eu l'excellente pensée d'organiser une fête, par souscription, au profit des ouvriers privés de leur travail: Mât de cocagne, — Course en sac, — Jeux de tournoi et autres, — Bal sur la place du Prateau, — temps superbe, rien n'y manquait!

sons sur la dot les avances de M. Roger, mais nous nous en tenons là. Si c'est accepté, nous marions nos deux enfants le même jour.

— C'est déjà quarante mille francs pour le roi de Prusse, foi de Michel Bouvard!

— Tenez, fit le caissier en se levant et prenant les deux mains de l'orgueilleuse mère dans les siennes, je vous dois toute la vérité. J'adore Pauline, je vis de sa pensée; je l'ai peinte avec les yeux du cœur. Toute ma vie est en elle; mon bonheur, c'est elle; mon avenir, elle; mes plus chères espérances, elle! je l'aime comme on aime à vingt ans; son image ne me quitte pas; et le bon Dieu ne m'a donné de joie en ce monde que celle de la voir, de l'entendre, de vivre dans le même air qu'elle. Je puis avoir sa main, son cœur, son sang, son âme, sa vie, son sourire, ses caresses, tout... et, chère madame, je ne puis accepter vos offres, il faut que ce mort bien-aimé dorme en paix dans sa tombe! Le bonheur radieux, la joie, le paradis que vous m'offrez, Pauline qui me tend la main... je refuse tout! Vous voyez donc, madame, que les dettes de mon cher mort ne sont pas un devoir de luxe.

Michel se passa le revers de la main sur les yeux:

— Ah! dit-il, ces parisiens... quelle langue... C'est égal, ça me va maintenant. Je le prends quand même!

— Moi pas! fit l'impérieuse Bouvard en se levant, ce que je puis faire de mieux, c'est de donner le reste du mois pour la réflexion.

Et sur cette dernière parole, on se sépara.

Michel était encore en haut du perron qu'il disait à sa femme:

Cependant le Directeur du Théâtre, dans l'ignorance de l'organisation de cette Fête de bienfaisance, avait préparé, selon la tradition, un spectacle de lundi de Pâques, — il donnait ce jour là Le Voyage de M. Perichon et Un Mari qui se dérange; — pauvre Directeur, voilà une représentation bien « dérangée », sinon perdue!...

Savez-vous, lecteurs, quel fut le dénouement de cette situation tendue? Il est utile de le faire connaître car il est tout à la louange des gens de cœur qui avaient imaginé la fête de la rue Basse.

Les organisateurs de la fête mus par un double sentiment de patriotisme et de justice, profitèrent du moment où la foule affluait dans la rue Basse, pour faire appel à son équité en faveur de la direction théâtrale; leur voix fut entendue: commissaires-organisateur et public prirent d'assaut le bureau de la location, — Le Voyage de M. Perichon fut une belle recette et la fête des cotonniers favorisée par une nuit splendide ne prit fin qu'à 5 heures du matin!

Ceci est de l'histoire « toute moderne » une dizaine d'années nous en séparant, — nous livrons cette petite page aux réflexions de nos lecteurs; puissent-ils nous dire où s'arrêtera la baisse du thermomètre local! Il faut pourtant y prendre garde, — M° Deshouillères a dit avec beaucoup de sens:

L'indifférence est pour les cœurs, Ce que l'hiver est pour la terre.

Revenons à la représentation.

Jamais, peut-être, spectacle plus amusant n'a produit une aussi chétive recette; les rares spectateurs devaient entre eux: Jouera-t-on?... Les artistes auront-ils assez de courage pour dire leur rôle devant une salle à peu près vide?... etc., etc.

La réponse ne s'est pas fait trop attendre, à 8 heures 1/4 La Carotte d'or, spirituel vaudeville, comme on les faisait jadis, a été enlevée; l'excellent Bartholi avait fondu la glace et les applaudissements que son jeu provoquait dans le rôle du vieil émigré, devenu débitant de scaferlati, lui présageaient un succès dans le personnage de Roquelaure.

Tout le monde a lu les aventures du célèbre Duc, aussi laid qu'il était spirituel, aussi brave qu'il était laid; aussi n'essayons-nous pas de raconter la pièce,

— Voilà pourtant ton affaire si tu veux monter d'un cran. Quelle langue, hein? Ça me picotait les yeux. Et tes Bouvard de Lux, et ton comte Jean-Louis, tout ça devient donc des châteaux de cartes? Rentres-tu?

— Non, viens!

— Allons, rentre et consens; moi, ça me va.

— J'ai dit non, c'est non!

Et ils partirent.

Dans le cabinet, on continuait l'entretien. M° Aubry sautant au cou de son caissier, comme s'il n'eût pas été notaire, disait à Roger:

— C'est donc par cette porte que sont sorties vos obligations?

— Oui, par la porte de l'amitié profonde, immortelle que l'on garde à ceux qu'on a aimés dans la vie.

— Vous êtes un grand cœur, mais... que va-t-il arriver?

— Une chose logique, inévitable.... Après le payement de la dette, il ne me restera rien ou peu de chose; Marcelline sera pauvre.... eh bien! je l'épouserai! Puis, au lieu de chanter, de peindre, de mettre du rose dans ma vie, je travaillerai.

— Et Pauline?

— Je resterai votre comptable et je tâcherai de la noyer dans les chiffres.... Je l'aimais pourtant bien, mon Dieu!

— Allons jusqu'au bout, Roger; supposons que Marcelline refuse de vous épouser?

— Peut-on entrer maintenant? vint demander le maître-clerc.

— Qu'y a-t-il?

— Une boîte pour M. Mignon.

Feuilleton de l'Abeille

DU 18 AVRIL 1874.

L'ORGANISTE DE BAGNOLET

NOUVELLE

— Je ne vois pas d'inconvénient à faire revivre un nom que j'ai beaucoup aimé, surtout s'il doit être porté noblement.

— Ça coûte gros, ça monsieur? demanda Bouvard.

— Je ne crois pas.

— A la bonne heure; autrement on n'en parlerait plus, car la noblesse, c'est comme le pécher qui gèlerait tous les ans, ça ne rapporte rien.

— La difficulté n'est pas là reprit le caissier. Vous avez cru sans doute que Marcelline, avec son nom, possède une belle dot?

— Mais non, monsieur, répondit Agathe en s'avancant un peu pour effacer son mari. Nous savons qu'elle n'a qu'une centaine de mille francs.

— A mon tour, voulez-vous que je vous conte une histoire — une histoire de panier aussi? Il y a de cela quinze ans environ, peut-être un peu plus. Un bonhôte homme, un grand cœur, s'étant passionné pour l'achèvement d'une œuvre généreuse, y avait dépensé beaucoup d'argent. Comme il avait une fille et qu'il voulait

réparer, au profit de cette enfant, la brèche faite à son patrimoine, il se mit à commanditer des affaires, espérant bien y trouver des avantages. Or, c'est un panier percé que la commandite; les bénéfices qu'on y croit mettre s'en échappent toujours. Si bien que le pauvre père mourut à la peine et descendit en terre laissant un passif de 100,000 francs. Sa femme l'avait précédé d'une année dans la fosse, et l'orpheline héritait du chef de sa mère, d'une somme égale à laquelle les créanciers ne pouvaient toucher. C'était bien quand elle était mineure, filleule, jeune fille; il fallait vivre, grandir, parer aux nécessités de la vie. Mais en se mariant, elle devient majeure, elle a la libre disposition de sa fortune, et quand on porte un beau nom, le premier devoir est de lui conserver son éclat. Il faut payer la dette du père!

— Le père mort s'en moque un peu! fit Bouvard.

— Détrompez-vous, mon ami; le père mourant avait dit en pleurant au subrogé-tuteur de sa fille....

— Est-ce, par hasard, que?...

— Le père insolvable, c'est M. de Lux; la fille, c'est Marcelline; le subrogé-tuteur, c'est moi! Je n'ai pas voulu que la pupille restât sans dot; j'ai donné quarante mille francs de mon avoir et Marcelline n'a plus que soixante mille francs à payer. La prenez-vous dans ces conditions?

— Moi pas! exclama Michel.

— Monsieur Aubry, fit M° Bouvard, est-ce que c'est une vraie dette? Un devoir volontaire n'est qu'un devoir de luxe. En somme Marcelline ne doit rien.

— Légalement, rien.

— Alors, nous prenons Marcelline, nous rembour-

nous nous bornerons à faire remarquer qu'elle n'a que peu ou point vieilli ; personne d'ailleurs dans la salle, ne paraissait s'apercevoir que la première représentation de cette jolie comédie remontait au mois de décembre 1836 !

L'interprétation en a été parfaite : Bartholi est un comédien de la vieille roche, il sait qu'un rôle aussi important que celui de Roquelaure est assez comique par lui-même pour n'avoir pas besoin d'en souligner les parties saillantes. — Nous voudrions pouvoir en dire autant de M. Yavasseur qui jouait Narcisse de Vertpignon.

M. Léautaud a interprété le capitaine de Candal avec l'aplomb caractéristique d'un gascon aussi fier de ses succès auprès du sexe faible que de... ses belles épaulettes neuves.

Madame Derouet est une ancienne connaissance du théâtre d'Etampes qu'on revoit toujours avec plaisir.

Enfin ! M^{lle} J. Leroux nous est venue cette fois avec un rôle d'une certaine importance ; elle a joué Hélène de Solanges d'une manière ravissante ; — pourquoi la direction est-elle aussi parcimonieuse envers cette fine et gentille comédienne ? — M. Léautaud serait-il égoïste ? Ah ! si !

Nos compliments à M^{mes} Fontana et Vernon. Nous reviendront-elles ? — Espérons-le.

L'Abéille, certaine d'être l'interprète fidèle des quatre cents auditeurs qui, jeudi soir, avaient envahi la salle de la Rotonde, ne peut offrir aujourd'hui, aux enfants d'Etampes (Fanfare et Orphéon réunis) que ses remerciements, ses félicitations, et l'expression de sa reconnaissance pour le plaisir si harmonieusement éprouvé. Le temps lui fait défaut pour résumer et apprécier comme elle le mérite cette soirée si variée et si bien réussie. A ce moment l'Abéille ne pourrait que *bourdonner*, et elle veut, elle aussi, essayer de la *mé-lodie*. Plaise à Dieu qu'elle ait su mettre à profit les excellentes leçons qui lui ont été prodiguées jeudi soir !

46^{me} Supplément à l'Essai de Bibliographie Étampoise.

Troisième série.

HISTOIRE RELIGIEUSE. — (Suite.)

Nota. — Une erreur et une omission ont été commises dans notre dernier Supplément à l'occasion du n^o 34. *Hymnes latines*, attribués par nous à Michel Godeau.

L'ouvrage est de 1725 et non de 1721.

Il n'a pas de titre général, c'est un cahier de 42 pages ; à la dernière seulement on lit la dédicace.

Enfin le nom de l'imprimeur est indiqué ainsi :

Ex typis viduae Agidii Paulus du Mesnil.

46^o. — *Règles de l'Ordre de saint Augustin*, suivies des constitutions des Augustins de l'Hôtel-Dieu d'Etampes.

Etampes, imp. de Durand, 1847. In 4^o.

Un décret inséré au *Bulletin des lois* (année 1810, t. XIII, p. 675), approuve les Statuts des hospitalières attachées à l'Hôtel Dieu d'Etampes.

Quatrième série. — PREMIÈRE PARTIE.

HISTOIRE CIVILE, POLITIQUE ET COMMERCIALE ANTERIEURE A 1789.

4^o. — *Les Chroniques de France* excellents faits et vertueux gestes de très chrestiens roys et princes qui ont régné au dict pays depuis le Vidion de Troye la grande jusques au règne de très chrestien vertueux et magnanime roy Francoys premier de ce nom a present régnant. . . . Composées en latin par frère Robert Gaguy, docteur en decret, ministre general de l'Ordre de la Sainte Trinité.

Paris, 1524. In-4^o. (Arsenal, 5060. — H.)

Cet ouvrage est à consulter au sujet de l'assemblée

— Une boîte ? fit ce dernier. Qui donc l'a remise ici ? — Un petit paysan de Montreuil.

Roger leva le couvercle et trouva un bouquet un peu fané. Les fleurs que la pauvre innocente avait cueillies chez les Bouvard, le soir du grand dîner. Sur le papier qui les couvrait, on pouvait lire le nom de Marcelline écrit en grosses lettres.

— Voici la réponse à votre hypothèse, dit le caissier, Marcelline sera ma femme. L'amour aura changé de place : au lieu d'être au cœur, il sera dans la conscience !

XI

LE DÉNOUEMENT

Au dire de Balzac qui s'y connaissait, les drames de la vie réelle ou n'ont pas de dénouement, ou se dénouent sans logique et sans vraisemblance.

J'avais appris vers cette époque l'histoire que je viens de conter et j'avais noué quelques relations avec le caissier de M^e Aubry. Le pauvre désespéré vivait dans les chiffres et s'y éteignait ; mais les amours comme celui qu'il portait à Pauline sont de ceux qui survivent à toutes les résolutions.

Et j'avais, sans en dire un mot, grand pitié de ce pauvre cœur où se ravivait l'immortelle étincelle du premier amour.

Dans l'année qui suivit, la grand-mère de Marcelline mourut de vieillesse, et Marcelline elle-même, dont l'espoir et le bonheur avaient refait l'intelligence, s'éteignit doucement, la main dans la main de Roger.

des conspirateurs d'Etampes, sous Louis XI et de l'Institution de l'Ordre de la Trinité.

INVENTAIRES ET DOCUMENTS publiés sous la direction du comte de la Borde, directeur général des archives.

2^o. — *Layettes du trésor des chartes*, par Alex. Teulet.

Paris, Henri Plon, 1863. In-4^o. (Ste-Gen., L², 349.)

Cet ouvrage dont le 1^{er} volume a seul paru donne de nombreux documents sur Etampes et l'étampoise, la Ferté-Aleps, Morigny, les comtes d'Etampes, Notre-Dame d'Etampes, Sainte-Croix d'Etampes, Saint-Martin d'Etampes.

3^o. — *Actes du Parlement de Paris*, par M. E. Boularic.

Paris, Henri Plon, 1863. In-4^o.

Ouvrage inachevé. (Ste-Gen., L², 349.)

Nombreux documents sur Etampes, Châlou, Morigny, La Ferté-Aleps, etc. On trouve notamment un arrêt daté de la Pentecôte 1258, ordonnant aux Templiers de se servir de la mesure du crieur d'Etampes, toutes les fois qu'ils vendront du vin à Etampes dans la maison du Temple.

Cet ouvrage pour la période de 1254 à 1270, indique au moins 24 articles, sur :

Les Templiers de Châlou,
Les Templiers d'Etampes,
Villiers-en-Beauce,
Le Bailli d'Etampes,
Les Chambriers de l'abbaye de Morigny,
Les Tisserands d'Etampes,
Les Assises du Bailli d'Etampes, etc., etc.

4^o. — *Monuments historiques*, par M. Jules Tardif.

Paris, J. Claye, 1866. 4 vol. in-4^o. (Ste-Gen., L², 349.)

Documents sur Etampes, Morigny, La Ferté-Aleps. L'acte le plus ancien concernant l'étampoise est daté de 679.

5^o. — *Collection des Sceaux*, par M. Douët d'Arcq.

Paris, Henri Plon. In 4^o. (Ste-Gen., L², 349.)

C'est l'ouvrage que nous avons déjà indiqué sous le n^o 20 de la précédente série et faisant partie ainsi que les quatre numéros qui précèdent de la collection des *Inventaires et documents*, publiés par les Archives nationales.

Dans le premier volume de la *Collection des Sceaux*, on trouve la description des sceaux suivants :

N^o 703. Sceau de Louis II (1361), comte d'Etampes.

704. Petit sceau du même (1381).

705. Sceau de Jeanne II, comtesse d'Etampes et duchesse d'Athènes (1380).

706. Sceau de Richart, comte d'Etampes.

4801. Sceau de Biaubouchier, prévôt d'Etampes.

4802. Sceau de Pierre de Sorey, prévôt d'Etampes.

4803. Sceau de la Prévôté d'Etampes.

4804. Sceau de Jehan Plumet, prévôt d'Etampes.

4805. Sceau de la Prévôté d'Etampes.

5220. Sceau de Barthélémy, assesseur d'Etampes.

5221. Sceau de Adam Héron, assesseur d'Etampes.

5297. Sceau de Guillaume Menier, châtelain d'Etampes.

5404. Sceau de Estienne Valetton, receveur d'Etampes.

4631. Sceau de frère Estienne de Blaies, commandeur du Bailliage de Moulineux et de Châlou-la-Reine.

4850. Sceau de la Prévôté de Méréville.

3555. Sceau de Jeanne, dame de Saint Yon et de Méréville.

3848. Sceau de Antoine de Veres, écuyer, seigneur de Milly.

2837. Sceau de Adam de Milly.

2838. Autre sceau du même.

2844. Sceau de Eléonore, femme de Geoffroi de Milly.

2839, 2840, 2842. Trois sceaux de Geoffroi de Milly.

2843. Sceau de Gui de Milly.

2844. Sceau de Guillaume de Milly.

2846. Sceau de Jean Avenel, seigneur de Milly.

4537. Sceau de Marie de Bouville, dame de Milly.

Or, si se trouva dans la plénitude de sa raison nouvelle, elle avait, le mois précédent, valablement acquitté les dettes de son père et remis à Roger ses avances.

— J'entends que vous me preniez pauvrete et presque sans ressources, lui avait-elle dit ; comme cela je croirai que vous m'avez aimée pour moi.

Pauvre chère enfant, si elle avait su !

Mais elle ne sut rien. Elle s'en alla dans les illusions de son bel amour.

Pauline qui avait vu ce mariage à l'horizon, devenait d'une sauvagerie farouche. Ayant appris de son père les raisons de cette étrange union d'un artiste avec une intelligence crépusculaire, elle avait compris qu'il y avait là, sans nul doute, l'accomplissement d'un grand devoir, mais rien de plus.

Aussi, quand vêtue de blanc, elle accompagna Marcelline au cimetière de Montreuil, elle se regarda comme l'héritière naturelle de la morte et ne songea pas même à se demander si l'ancien amour de Roger lui restait quand même.

Elle ramena donc adroitement la question dans la famille en l'appuyant sur une résolution que rien, disait-elle, ne devait faire fléchir, à savoir qu'elle aimait Roger comme toujours et qu'elle ne serait jamais qu'à lui.

La mère Bouvard haussa les épaules d'abord ; mais elle prit la chose au sérieux, quand elle vit Pauline évincer les meilleurs partis de Montreuil et des environs. Elle remercia même sans hésiter un jeune commandant d'artillerie venu de Vincennes pour demander sa main.

2845. Sceau de Mathilde de Milly.

2847. Sceau de Robert de Milly.

7913. Sceau du doyen de Milly.

7641. Sceau du chantré et du chapitre de Saint-Jacques de Milly.

6^o. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publiées par M. Berger de Xivrey.

Paris, imp. royale, 1840. 7 vol. in-4^o.

On trouve dans ce Recueil plusieurs lettres de Henri IV, concernant Etampes, spécialement tome II, p. 500 et 543 à 616, et tome III, p. 68 et suivantes.

7^o. — *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne*, composé par Bretagne, son héraut d'armes ; publié pour la première fois avec une introduction et des notes, par L. Merlet et Max. de Gombert, dans le Trésor des pièces rares ou inédites.

Paris, A. Aubry, 1858. 4 vol. petit in 8^o avec planches gravées.

(La suite au 17^{me} Supplément.)

Un devoir de vacances de Désaugiers.

Pendant dix jours les collégiens ont eu la clef des champs, le professeur avec autant de joie que ses élèves a salué le jour fortuné où il a pu fermer sa classe et rêver à des jardins plus fertiles et plus attrayants que le jardin des racines grecques. Pour dix jours le marmion du collège, à la satisfaction de tout le personnel de l'établissement, a dû éteindre le feu de ses fourneaux. L'Homond et Barnouf ont été mis de côté, Qui-cherat a dormi tranquille au fond des pupitres ; si par hasard professeurs et élèves accordaient un souvenir aux muses grecques et latines, c'était pour célébrer dans un concert unanime l'heureux jour qui leur ouvrait de radieuses perspectives. *Fruor otio*, s'est écrit le professeur de sixième, *Eo lasum*, lui répliquait l'un de ses élèves.

C'est à présent, d'un pied joyeux,
Qu'il faut, amis, fouler la terre ;

fredonnait le rhétoricien en quittant le collège.

Les vacances de Pâques sont d'autant plus appréciées par les collégiens que pendant cette courte suspension des études universitaires, les professeurs ne donnent pas de devoirs à faire. De ces devoirs de vacances, combien y en a-t-il de faits sérieusement, en conscience ? Le nombre en est petit.

Le plus fécond vaudevilliste du commencement de notre siècle, le joyeux chansonnier Marc Antoine Désaugiers venait de terminer ses humanités dans un collège de Paris, il avait alors à peine 17 ans ; plusieurs sujets de devoirs de vacances avaient été désignés par le professeur à ses élèves. L'un de ces devoirs devait consister à faire un certain nombre de strophes en vers lyriques latins à la façon d'Horace, sur la fuite d'Enée. Déjà des traits d'un esprit vif et d'une humeur joyeuse jaillissaient de la conversation de Désaugiers, déjà son penchant l'entraînait vers la poésie légère. La gaieté de son caractère lui faisait voir toutes les choses sous leur côté plaisant ; aussi il prisait peu le dactyle et le spondee ; au lieu de composer une ode en vers latins bien cadencés, il trouva plus commode à sa verve de composer une espèce de parodie qui promettait déjà le chantre de M. et M^{me} Denis et de Cadet Butenx à l'Opéra. Voici cette pièce que nous croyons inédite ; elle nous a été communiquée par un ami de Désaugiers, mort il y a plusieurs années.

La fuite d'Enée.

Nous lisons dans Homère,
Chapitre cinq ou six,
Qu'une fameuse guerre,
Entreprise jadis,
Détruisit les remparts
D'une ville superbe,
Que les fureurs de Mars
Renversèrent sur l'herbe.

Un beau jour, par malice,
Le grec, en tapinois,
Employant l'artifice,
Fit un cheval de bois ;

— Moi vivante, lui dit sa mère, tu n'auras jamais l'organiste.

— J'attendrai ! répondit fièrement la jeune fille.

— Alors tu veux la guerre ?

— Jamais avec vous. Il me suffit de congédier tous les partis qui se présenteront. On ne me mariera pas sans moi.

— Et tu pleureras longtemps ainsi, comme dans les drames de Beaumarchais ? lui dit Michel un jour.

— Ça se passera, père !

En ces jours-là, l'occasion qui fait tant de mariages, vint pour Jean-Louis une future de première classe.

— Attends, dit-il à sa sœur, je t'ai assez battue plus jeune pour te donner un coup d'épaulo en ce moment. Ça te va-t-il ?

— Tu échoueras.

— Moi ?

— J'en ai peur.

— Ma petite sœur, nous serons mariés le même jour, dans le courant du mois prochain. Tiens, marque le quantième sur cet almanach.

— Grand enfant !

Jean-Louis fit la petite bouche quand on lui parla de sa future de première classe, jeune, jolie, enviée de tous ses camarades.

— Tu voudrais peut-être une comtesse ? lui dit sa mère.

— Je ne dis pas non ; je regrette toujours Marcelline qui l'était.

— Nous allons pourtant demander la main de cette personne-là.

— Soit, mais à une condition.

Le troyen, comme un sot,
Le tirant par la bride,
Fit entrer aussitôt
La machine perfide.

La nuit n'était pas claire,
Parce qu'il faisait noir,
Et que les réverbères
S'éteignaient dès le soir ;
Les grecs, en vrais bandits,
Portant partout les flammes
Surprirent dans leurs lits
Les maris et leurs femmes.

Eh quoi ! s'écrie Enée,
Quel chien de carillon !
Comme on sent la fumée,
La ville est en charbon !
Evitons la fureur
De ces fiers allobroges,
Pour notre procureur
Prenons Jacques Déloges.

Ma femme, prends tes jupes,
Et sortons de nos draps,
Nous pourrions être dupes
De tout cet embarras.
Tu donneras la main
A notre petit drôle,
Et je porterai bien
Papa sur mon épaule.

De la petite porte
Enfilant le chemin,
Tous quatre sans escorte
Fouinent par le jardin,
Mais nouvel accident,
Dans cette nuit affreuse,
Enée en cheminant
Perdit sa femme Creuse.

Oh ciel ! s'écrie Enée,
Faut avoir du guignon,
Ma femme est enlevée,
J'en perdrai la raison :
— C'est sans doute un malheur,
Lui répondit son père,
J'en connais une ailleurs
Qui fera ton affaire.

— C'est prendre chat en poche,
Allons donc la chercher...
Les voilà dans le coche
Et puis fouette cochier !...
Après dix ans enfin,
Il trouva Lavinie,
Il apprit le latin
Et l'histoire est finie.

AVIS

M. BESANA a l'honneur d'informer le public qu'il vient de traiter du *Fonds de Famisterie* qu'occupait à Etampes, rue Basse de-la-Foulerie, n^o 48, son parent, M. Barbieri, décédé, et qui avait succédé à son oncle.

Comme ses prédécesseurs, M. BESANA s'efforcera de satisfaire la clientèle attachée à cet établissement, afin de mériter aussi la confiance qu'ils avaient su acquérir par leurs soins et leur supériorité dans leur profession. 43

Etat civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 16 Avril. — THOMAS Albert Henri, Petit-Saint-Mars, 43. — 17. HEARD Charlotte-Eugénie, rue de la Plâtrerie, 16.

DÉCÈS.

Du 11 Avril. — DRAMARD Geneviève Ursule-Marguerite, 71 ans, veuve Sedillot, à l'Asile des vieillards.

— Laquelle ?
— Vous marierez ma sœur le même jour.
— Avec l'organiste peut-être ?
— Pourquoi pas ?
— Jamais, par exemple.

— Eh bien ! aussi vrai que je vais avoir un carnier, un chien, un fusil pour la chasse, un billard pour la maison, un cheval avec un tilbury pour me promener, je refuse votre prétendue et j'épouse... une actrice de Déjazet !

M^{me} Bouvard tomba foudroyée sur un fauteuil.
— Malheureux ! murmura-t-elle, il tuera sa mère !
— Jamais de la vie ! C'est si simple d'empêcher tout ça.

Michel un matin se fâcha tout rouge.
— Tu travailles, garçon, pour te faire deshérié, lui dit-il.

— Cher père, on ne peut pourtant pas être moins exigeant. A tout ce que j'ai demandé je n'ajoute qu'un canot... et une petite pension de mille francs par mois.

— Ho là là ! Je te casserais plutôt les reins.

— Ecoutez, nous sommes bons amis, nous allons nous entendre et vous ne me casserez rien du tout. Mariez ma sœur à l'organiste et je redeviens doux comme une vraie soie.

— Ta parole ?

— Oh ! oui, ma parole.

HIPPOLYTE LANGLOIS.

(La suite au prochain numéro.)

— 44. CHAPARD Jean-Dominique, 70 ans, journalier (Hospice). — 43. PORTHEAULT François dit Brutus, 75 ans (Hospice). — 45. PAVARD Etienne-François, 74 ans, rue Darnatal, 21.

Pour les articles et faits non signés : ACO. ALLIEN.

VULNERINE MAUREL

Antiputride puissant, employé contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérinée*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes Pharmacies. (Voir aux annonces).

ANNONCES.

(1) FORMATION DE SOCIÉTÉ.

Suivant acte passé devant M^e Daveluy, notaire à Etampes, le vingt cinq novembre mil huit cent soixante-treize, il a été formé une Société en commandite par actions, pour l'exploitation de l'Usine à gaz et des Bains d'Etampes, entre :

M. Auguste-François EICHELBRENNER, ingénieur civil, demeurant à Montreuil-sous-Bois, comme seul gérant responsable;

Et M. Auguste-Alexandre HATTIER, ancien négociant, propriétaire, demeurant à Dourdan;

Et toutes les personnes qui deviendraient propriétaires d'actions, comme simples commanditaires;

La Société a pris la dénomination de *Société en commandite par actions du Gaz d'Etampes*.

La raison et la signature sociales sont : EICHELBRENNER ET C^{ie}.

La durée de la Société s'étendra jusqu'au quinze août mil neuf cent dix.

Le siège de la Société est à Etampes, à l'Usine à gaz.

Le capital social est fixé à 300,000 francs, divisé en 600 actions de 500 francs chacune. — Ces actions, après avoir été libérées de moitié, pourront être converties en actions au porteur.

M. Eichelbrenner est seul chargé de la direction et de l'exploitation de l'usine. — Il aura seul la signature sociale, dont il ne pourra faire usage que pour les affaires de la Société.

Pendant toute la durée de sa gestion, qui ne pourra être moindre de cinq ans, le gérant garantit aux actionnaires jusqu'à concurrence de ses honoraires et sauf le cas de force majeure, l'intérêt à 6 0/0 du montant de leurs actions.

Suivant acte passé devant M^e Daveluy, notaire à Etampes, le deux mars mil huit cent soixante-quatorze;

MM. Eichelbrenner et Hattier ont déclaré que le capital de la Société en commandite par actions pour l'exploitation de l'Usine à gaz et des Bains d'Etampes, était intégralement souscrit;

Et ils ont représenté :

1^o La liste nominative des souscripteurs, relatant leurs noms, prénoms, qualités et domiciles, avec le nombre des actions souscrites par chacun d'eux.

2^o L'état des versements effectués par les souscripteurs.

Suivant acte passé devant le même notaire, le treize avril mil huit cent soixante-quatorze, la Société du gaz d'Etampes a été définitivement constituée pour commencer ses opérations à compter du premier mai mil huit cent soixante-quatorze.

A cet acte sont demeurées annexées les copies de deux délibérations de l'assemblée générale des actionnaires, la première du deux mars mil huit cent soixante-quatorze, la seconde du vingt-trois du même mois, constatant l'approbation de l'apport de MM. Eichelbrenner et Hattier, et des avantages stipulés à leur profit, conformément au rapport imprimé distribué aux actionnaires.

M. Eichelbrenner a désigné pour remplir les fonctions de Directeur de l'usine, M. Hattier, propriétaire à Dourdan.

Le dépôt des expéditions de ces divers actes a été fait aux greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de Commerce d'Etampes, le dix-sept avril courant.

Pour extrait,
Signé : DAVELUY.

(2) Etude de M^e BOUVARD, avoué à Etampes,
Rue Saint-Jacques, n^o 5.

VENTE SUR LICITATION

Entre Majeurs,

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE PUSSAY.

Par le ministère de M^e JACOB, notaire à Angerville,
Commis à cet effet,

MAISON

A usage de Fabrique,

Sise à Pussay, Grande-Rue,

ET DE VINGT-DEUX

PIÈCES DE TERRE, BOIS & FRICHES

Sises terroirs de Pussay et de Chalou,

sur divers champs,

EN 23 LOTS

Avec faculté de réunion et de subdivision.

L'adjudication aura lieu le *Dimanche 17 Mai*

mil huit cent soixante-quatorze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que :

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le vingt août mil huit cent soixante-douze, enregistré et signifié;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de madame Marie-Agathe-Charlotte FORTEAU, fabricante de bonneterie, épouse judiciairement séparée de biens de M. Louis-Bertrand GRY, demeurant de droit avec son mari et de fait à Pussay;

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour elle sur les présentes poursuites de vente et leurs suites;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

Premièrement. Madame Amable-Félicie Gry, épouse de M. Louis-Henri Richault, banquier, demeurant à Orléans, rue Bannier, numéro 69, ce dernier pour assister et autoriser la dame son épouse;

Ayant pour avoué constitué M^e Léon Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50;

Deuxièmement. Madame Félicie-Amable Bertrand, veuve de M. Louis-Bertrand Gry, propriétaire, demeurant à Pussay;

Troisièmement. M. Louis-Bertrand Gry fils, demeurant à Paris, rue Condorcet, numéro 48;

Ayant pour avoué constitué M^e Paulin-Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Sainte-Croix, numéro 49;

Procédé, le *Dimanche dix-sept Mai* mil huit cent soixante-quatorze, heure de midi, en la maison d'école de Pussay, par le ministère de M^e Jacob, notaire à Angerville, commis à cet effet, à la vente par adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON DE FABRIQUE sise à Pussay, consistant en :

Un principal corps de bâtiment sur la rue, divisé :

Au rez-de-chaussée, en un corridor ou vestibule ayant entrée sur la rue et sur la cour, une salle à manger, deux chambres à coucher, une cuisine; — autre petit vestibule ayant entrée sur la cour, une salle à manger, un salon, chambre à coucher séparée du salon par une cloison vitrée, un cabinet et une cuisine;

Au premier étage, deux chambres à feu, un cabinet de toilette, une chambre à feu servant de cabinet, un petit magasin et un grand magasin, escalier;

Gravier régnant sur le tout et dans lequel existe une mansarde, une chambre de domestique;

Cave sous ces bâtiments;

A droite, dans la cour, deux corps de bâtiments en appentis, comprenant : bûcher, buanderie, cabinet d'aisances et ateliers;

En face de ces bâtiments, bûcher, buanderie et poulailler avec petit jardin devant;

Tous ces bâtiments sont couverts en ardoises;

Grande cour au milieu de ces bâtiments, ayant entrée par une grande et une petite portes sur la rue de l'École, et sortie par une grande grille en fer devant l'avenue des tilleuls;

Terrain partant de la rue de Pussay et aboutissant au chemin nord du tour de ville;

Ce terrain tient d'un côté les bâtiments et cour ci-dessus désignés, M. Ballot et le clos de madame Gry-Forteau, d'autre côté M. Sejourné, M. Buret-Savouret, la propriété de madame Boyard et son allée de tilleuls, dans les limites fixées dans le contrat de vente de ladite dame;

Sur lequel terrain se trouvent quatre noyers compris dans la vente;

Ledit terrain est grevé d'un droit de passage avec chevaux et voitures, au profit de madame Boyard, depuis la rue de Pussay, jusqu'à l'avenue de tilleuls de ladite dame, lequel passage doit avoir trois mètres cinquante centimètres de long de la propriété de madame Boyard. — En outre, d'un droit de passage, à pied, au profit de divers. — Et enfin, d'un droit de passage avec chevaux et voitures, au profit de divers, depuis la rue de Pussay, jusqu'à la Mairie;

Droit de passage sur le terrain précédant l'avenue des tilleuls, appartenant à madame veuve Boyard, pour arriver à l'enclos de madame Gry-Forteau, tant pour passer à pied qu'avec chevaux et voitures. Ce passage est limité par une ligne droite, partant des parements extérieurs du pilier gauche de la porte d'entrée de l'arrière-cour de la maison de madame veuve Boyard et allant perpendiculairement à l'avenue des tilleuls, jusqu'au sentier commun;

Le tout tient au midi la Grande-Rue, au nord, par l'extrémité du terrain grevé de passage à pied, le chemin du tour de ville et madame veuve Boyard, d'un long levant M. Ballot-Delanoue et madame Gry-Forteau, d'autre long couchant MM. Sejourné, Buret et madame veuve Boyard.

Sur la mise à prix de 45,000 fr.

Terroir de Pussay.

Deuxième lot.

Trente ares soixante-quatre centiares de bois, au lieu dit la Grosse-Borne, vers Grandville, section D, numéros 55 et 56; tenant d'un long nord M. Sergent, d'autre long M. Dujonquoy, d'un bout est M. Chaudé et la pièce suivante, et d'autre bout le chemin de Pussay à Grandville.

Sur la mise à prix de 200 fr.

Troisième lot.

Soixante-onze ares cinquante centiares de bois, au lieu dit l'Enfer, section D, numéros 43, 45 et 46; tenant d'un long nord faisant hache mademoiselle Rose Pavard et madame veuve Sureau, d'autre long M. Chaudé, d'un bout est M. Bestaud, et d'autre bout la

parcelle précédente, M. Sergent et à cause de la hache mademoiselle Rose Pavard.

Sur la mise à prix de 570 fr.

Quatrième lot.

Quinze ares trente-deux centiares de bois, aux mêmes lieu et réage, section D, numéros 40 et 44; tenant d'un long nord M. Chaudé, d'autre long un bois nouvellement planté, d'un bout est M. Bestaud, et d'autre bout M. Dujonquoy.

Sur la mise à prix de 135 fr.

Cinquième lot.

Quarante quatre ares vingt cinq centiares de bois et friches, au même lieu, section D, numéros 4, 2 et 3; tenant d'un long est la route d'Angerville à Dourdan, d'autre long M. Edmond Féau, d'un bout nord M. Chauvin, et d'autre bout M. Langlois.

Sur la mise à prix de 225 fr.

Sixième lot.

Sept ares soixante-cinq centiares de bois, au lieu dit les Gargouilles, section A, numéro 239; tenant d'un long est madame veuve Rabourdin, d'autre long madame veuve Barré, d'Etampes, d'un bout nord M. Torlet, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 55 fr.

Septième lot.

Quarante ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, aux mêmes lieu et réage, section A, numéro 241; tenant d'un long est madame veuve Tréfoüel, de Mérouville, d'autre long mademoiselle Caroline Bertrand, et des deux bouts comme la pièce précédente.

Sur la mise à prix de 375 fr.

Huitième lot.

4^o. — Quatre hectares soixante-un ares quatre-vingts centiares de bois, au lieu dit les Dix huit-Setiers ou les Petits-Evaunis, section A, numéro 244; tenant d'un long nord madame Claye, madame Huchet et le dixième lot ci-après, d'autre long faisant hache madame Tréfoüel et M. Lemoine, d'un bout est le neuvième lot ci-après, la seconde pièce du présent lot et plusieurs, et d'autre bout M. Dujonquoy et autres et à cause de la hache madame Tréfoüel et M. Lemoine;

2^o. — Dix ares vingt-un centiares de terre, au même lieu, section A, numéro 82; tenant d'un long nord le neuvième lot ci-après, d'autre long madame veuve Sejourné, d'un bout est le sentier des Petits-Evaunis, et d'autre bout la première pièce du présent lot.

Cette pièce sera grevée d'un droit de passage au profit du neuvième lot.

Sur la mise à prix de 3,345 fr.

Neuvième lot.

Deux hectares soixante ares quarante huit centiares de terre et bois, dont soixante ares environ en terre, au lieu dit le Gros-Autel, section A, numéros 243 et 316; tenant d'un long est sommière de plusieurs, d'autre long la première pièce du huitième lot, le dixième lot et plusieurs, d'un bout nord M. Collas-Desfrancs et plusieurs, et d'autre bout la seconde pièce du huitième lot, sur laquelle le présent lot aura un droit de passage pour accéder au sentier des Petits-Evaunis.

Il existe sur cette pièce un petit Pavillon-tourelle, couvert en tuiles, comprenant une pièce carrelée avec grenier au-dessus, solivé et planchéié.

Sur la mise à prix de 2,200 fr.

Dixième lot.

Douze ares soixante dix-sept centiares de bois, au lieu dit la Vallée de Gaudreville, section A, numéro 331; tenant d'un long nord M. Pichard, d'autre long M. Chaudé et la première pièce du huitième lot, d'un bout est le neuvième lot, et d'autre bout madame veuve Huchet.

Sur la mise à prix de 40 fr.

Onzième lot.

Quarante ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, au lieu dit la Vallée-de-Thionville, section A, numéros 348, 346, 347, 348 et 349; tenant d'un long sud-est faisant hache les douzième et quatorzième lots ci-après, M. Richaut et plusieurs aboutissants, d'autre long faisant également hache MM. Meslau Félix et Ballot, d'un bout nord-est M. Chaudé et à cause d'une des haches M. Douce, et d'autre bout MM. Ballot et Richaut.

Sur la mise à prix de 300 fr.

Doizième lot.

Vingt ares quarante-trois centiares de bois, au lieu dit le Gros-Autel, section A, numéro 312; tenant d'un long est M. Faure, d'autre long M. Dujonquoy, d'un bout nord le onzième lot, et d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 265 fr.

Treizième lot.

Quarante ares quatre-vingt-cinq centiares de bois, au même lieu, section A, numéro 298; tenant d'un long nord M. Chaudé, d'autre long M. Brosset, d'un bout est en partie MM. Faure et Langlois, et en partie en pointe M. Chaudé, et d'autre bout M. Douce.

Sur la mise à prix de 375 fr.

Quatorzième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-trois centiares de bois, au même lieu, section A, numéros 300 et 302; tenant d'un long nord M. Brosset, d'autre long les héritiers Amiet, d'un bout est M. Faure et le dix-septième lot, et d'autre bout MM. Faure, Douce et le onzième lot.

Sur la mise à prix de 265 fr.

Quinzième lot.

Trente ares soixante-quatre centiares de bois, aux mêmes lieu et réage, section A, numéro 305; tenant d'un long nord les héritiers Amiet, d'autre long le seizième lot ci-après, d'un bout est le seizième et dix-septième lot ci-après, et d'autre bout M. Faure.

Sur la mise à prix de 265 fr.

Seizième lot.

Trente ares soixante-quatre centiares de bois, au même lieu, appelés le Bois-Mabiot, section A, numéro 306; tenant d'un long nord faisant hache les quinzisième et dix-septième lots, d'autre long M. Torlet, d'un bout est M. Dujonquoy, et d'autre bout M. Faure.

Sur la mise à prix de 265 fr.

Dix-septième lot.

Vingt ares quarante-trois centiares de bois, au même lieu, section A, numéros 294 et 295; tenant d'un long nord M. Faure, d'autre long le seizième lot et plusieurs, d'un bout est le chemin de Pussay à Thionville, et d'autre bout le quinzisième lot et plusieurs.

Sur la mise à prix de 490 fr.

Dix-huitième lot.

Un hectare deux ares quatorze centiares de bois, au lieu dit la Vallée-de-Thionville ou le Grès-de-Linas, section A, numéro 343; tenant d'un long sud-est les héritiers Angot, d'autre long les héritiers Desforges, d'un bout nord-est M. Michel Pavard, et d'autre bout M. Chauvin.

Sur la mise à prix de 925 fr.

Dix-neuvième lot.

Un hectare quarante-trois ares de bois, au même lieu, section A, numéros 336 et 337; tenant d'un long sud-est les héritiers Renard, d'autre long et d'un bout nord-est M. Faure, et d'autre bout M. Chauvin.

Sur la mise à prix de 4,050 fr.

Vingtième lot.

Deux hectares quatre-vingt-dix-neuf ares soixante-dix huit centiares de bois, au lieu dit le Chemin-de-Thionville ou la Justice, section A, numéro 414 partie; tenant d'un long nord madame veuve Tréfoüel, d'autre long faisant hache M. Brosset et M. Buret-Denizet, d'un bout est M. Baranton, et d'autre bout le chemin de Pussay à Thionville.

Sur la mise à prix de 4,500 fr.

Terroir de Chalou.

Vingt-unième lot.

Quatre hectares huit ares cinquante-sept centiares de friches, au lieu dit le Bas-Poirier, section D, numéro 405; tenant d'un long est M. Rebiffé, d'autre long les héritiers Dramard, d'un bout nord MM. Hautefeuille, de Youville, et Ingrain, et d'autre bout le chemin de Thionville à Etampes.

Sur la mise à prix de 385 fr.

Vingt-deuxième lot.

Deux hectares quatre ares vingt-neuf centiares de bois, au lieu dit les Pointes ou le Poil-de-Loup, section D, numéro 48; tenant d'un long nord M. Hautefeuille, de Youville, d'autre long MM. Rebiffé et Fanon, d'un bout est plusieurs, et d'autre bout M. Massé Ernest.

Sur la mise à prix de 2,200 fr.

Vingt-troisième lot.

Un hectare soixante trois ares quarante trois centiares de bois, au lieu dit le Murger-Pottin ou les Roues; tenant d'un long est M. Hautefeuille, de Youville, d'autre long M. Nivet, d'un bout nord l'ancien chemin de Blois ou de Pussay à Etampes, et d'autre bout les héritiers Gry, de Chalou.

Sur la mise à prix de 4,350 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e BREUIL, avoué collicitant, rue Saint-Jacques, numéro 50;

En celle de M^e PAULIN-LAURENS, avoué collicitant, rue Sainte-Croix, numéro 49;

En celle de M^e DAVELUY, notaire, rue de la Juiverie, numéro 24;

A Angerville,

En l'étude de M^e JACOB, notaire, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriétés;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le quatorze avril mil huit cent soixante-quatorze.

Signé, BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le quinze avril mil huit cent soixante-quatorze, folio 53 recto, case 6. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

Signé : DELZANGLES.

Etude de M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e HAUTEFEUILLE,

Notaire à Etampes,

Le *Dimanche 17 Mai 1874, à midi,*

MAISON

Nouvellement construite,

A Etampes, rue du Pont-Quesneaux, n^o 5.

Appartenant à M. HAMOUY.

S'adresser, pour tous renseignements :

A M^e HAUTEFEUILLE, notaire à Etampes.

Etude de M^e DAVELUY, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En l'étude et par le ministère de M^e DAVELUY, notaire à Etampes,

Le *Dimanche 3 Mai 1874, à midi,*

D'UNE

PIÈCE DE TERRE LABOURABLE

Sise terroir d'Etampes.

DÉSIGNATION :

4 hectares 06 ares 56 centiares de terre, au lieu dit la Haie-aux-Bretons, vers Chesnay;

tenant d'un long est Chauvet, d'autre long Moizard Jules et Lamare, d'un bout nord le chemin des Charbonniers, et d'autre bout les héritiers Vassal. — Section A, numéro 391 partie.

Cette pièce de terre est affermée à M. et madame Chevallier pour douze années, à compter du 23 avril 1865, moyennant 360 francs, payables le jour de Noël.

S'adresser à M^e DAVELUY, notaire.

Etude de M^e DECOLANGE, notaire à Sermaises.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

A THIGNONVILLE.

En une ferme appartenant à M. GOSME,

Le Dimanche 26 Avril 1874, à midi,

Et jours suivants, s'il y a lieu,

Par le ministère de M^e DECOLANGE,

Notaire à Sermaises.

OBJETS A VENDRE :

5 bons Chevaux dont 1 âgé de 3 ans, 10 Vaches de 4 à 5 ans, 120 Brebis et Moutons, 1 Porc gras, 1 Chien de vaches, 2 Voitures guimbardes, 4 Carrioles de marché, 2 Tombereaux, 4 Coupe-racines, 1 Hache-paille, 1 Tarare, 2 bascules, Herse à dents de bois et à dents de fer, Charrues, Reverseurs, Râteliers de bergerie, Traits de charmes et de voitures, Echelles, Brouettes, Liures. — Lits de plume, Couchettes et Lit de fer, 1 Buffet, 1 Poêle de cuisine, Poules et Volailles, et quantité d'Objets de culture et de ménage.

Six mois de crédit. 2-2

Etude de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas, (Seine-et-Oise).

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES,

Par le ministère de M^e BARTHOLOMÉ, notaire à Saclas,

EN LA FERME DE CHICHENY,

COMMUNE DE CHALOU-MOULINEUX,

Le Dimanche 19 Avril 1874, à midi.

24 Vaches, 4 Taureau, 3 Porcs gras, Charrues, Herse, Rouleaux, Voitures, Tombereaux, Extirpateur, Moissonneuses, Râteau, Claies de parc, Matériel de laiterie, et un grand nombre d'objets de culture et de ménage.

A LOUER DE SUITE MAISON DE CAMPAGNE

Sise à Launay-Jacquet, commune de Fontenay,

Avec

GRAND JARDIN ET LOGEMENT

POUR LE JARDINIER.

S'adresser à M. Louis RENARD, audit lieu de Launay Jacquet. 5 2

Etude de M^e BUISSON, notaire à Milly.

A CÉDER DE SUITE un bon

Etablissement de Bourrelier, sis à Milly, place du Marché, avec l'Outilage et les Marchandises en dépendant.

S'adresser : soit à M. BORDET, qui l'exploite, soit à M^e BUISSON, notaire. 2-2

ON DEMANDE UN ASSOCIÉ qui a 600 fr. espèces, pour vendre des Cidres de Normandie, premier crû, rendus en gare d'Etampes, à 25 cent. le litre.

Affranchir et joindre un timbre, à l'Agence, à Deauville-sur-Mer. 2

LA VULNÉRINE MAUREL

OU TRÉSOR DE LA MÈRE DE FAMILLE.

Cet antiputride préservé de toutes contagions, épidémies, choléra; assainit les logements, détruit les insectes parasites de l'air, et offre l'avantage de secourir immédiatement les blessés, même dans les cas d'accidents graves, chemins de fer et autres.

Elle guérit toutes les blessures récentes ou anciennes, contusions, brûlures; neutralise les piqûres d'insectes venimeux, des mouches dancereuses, guêpes, abeilles, frelons, cousins, araignées, scorpions, morsures de serpents, etc.; arrête les hémorragies, prévient la gangrène, fait disparaître toute mauvaise odeur et soulage l'obésité.

Elle préserve des écorchures les personnes retenues au lit par de longues maladies, et, si la peau est entamée, elle la rétablit rapidement. Enlèvement antiputride, elle détruit les miasmes morbifiques et permet de soigner, sans danger pour soi, les personnes atteintes de maladies épidémiques ou contagieuses, telles que fièvres typhoïdes, scarlatines, rougeoles et autres fièvres éruptives, même le choléra, et la *Pomme Vulnérine*, en usage externe, pour le traitement spécial des hémorroïdes, des engelures, gerçures, irritations, boutons, eczémas, démangeaisons et brûlures.

Se trouve chez l'inventeur, 7, rue Godot-de-Mauroy, à Paris. — En gros, rue de la Verrerie, 15, Maison FABRE, droguiste. — En détail, dans les Pharmacies de France et de l'étranger, et chez MM. BELIN, pharmacien, à Versailles; — DELANTHE, id., à Savigny; — FIALON, id., à Rueil; — PICHET, id., à Corbeil; — INGRAND, id., à Etampes; — CROUTELLE, id., à Mantes; — PAROD, id., à Pontoise; — GOBET, id., à Rambouillet. 2

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODE. GRIMAUT ET C^e PHARMACIENS A PARIS

C'est à l'huile de foie de morue, soit ses propriétés; malheureusement beaucoup de personnes ne peuvent la tolérer; notre sirop la remplace avec avantage et n'a aucun de ses inconvénients. Le cresson, qui entre dans sa composition, contient naturellement de l'iode, et il est en outre associé au suc éminemment épuratif et sulfureux des plantes antiscorbutiques, Raifort, Cochlearia. — Il est recommandé par tous les médecins de Paris, dans la médecine des enfants pour combattre le lymphatisme, les scrofules, le rachitisme, la pâleur et la mollesse des chairs, les engorgements des glandes du cou et les diverses éruptions de la peau, du nez, des oreilles et du cuir chevelu, connues sous le nom de gourmes et si fréquentes chez les enfants en bas âge. Il est précieux contre les maladies de poitrine à leur début, excite l'appétit, favorise la digestion et est employé avec le même succès aussi bien chez les enfants que chez les grandes personnes.

PARIS, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6 4

PHOSPHATE DE FER de LFRAS, PHARMACIEN, doct^r ès sciences.

Sous forme d'un liquide sans saveur analogue à une eau minérale, ce médicament reunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies; efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le Flacon.

PARIS, Pharmacie rue de La Feuillade, 7, et dans toutes les pharmacies. 6 4

GOVERNEMENT DU PEROU

DREYFUS FRÈRES & C^e, DE PARIS

GUANO DU PEROU

Par loi du Congrès du 11 novembre 1870 pour l'importation directe en Europe et les Colonies.

DÉPÔTS EN FRANCE
Bordeaux, chez M. Adolphe BOULAN.
Brest (Lanterneau), chez M. Emile VINCENT.
Cherbourg, chez M. Eugène LIAIS.
Dunkerque, chez MM. C. BOURDON et C^e.
Havre, chez M. E. FROST.
Larochelle, chez MM. d'ORBIGNY et FAUSTIN fils.
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.
Marseille et Cette, chez MM. A. G. BOYSET et C^e.
Melun, chez M. V. LE BARRE.
Nantes, chez MM. A. JAMONT et HUARD.
Paris, chez M. A. MOSSERON DUPIN.
St-Nazaire, chez MM. A. JAMONT et HUARD.

32-31

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné.
Etampes, le 18 Avril 1874.

CHOCOLAT DE LA

C^e FRANÇAISE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogr.

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 Kil. DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.



Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes.
Etampes, le 18 Avril 1874.

Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
11 Avril 1874.	fr. c.	17 Avril 1874.	fr. c.	11 Avril 1874.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.....	29 90	Blé-froment.....	30 34	Blé élite.....	30 50
Froment, 2 ^e q.....	27 78	Blé-boulangier.....	28 00	Blé marchand.....	28 50
Méteil, 1 ^{re} q.....	24 28	Méteil.....	23 00	Blé champart.....	26 50
Méteil, 2 ^e q.....	22 61	Seigle.....	20 00	Méteil moyen.....	24 25
Seigle.....	18 24	Orge.....	16 67	Méteil.....	22 00
Escourgeon.....	15 12	Escourgeon.....	12 67	Seigle.....	20 75
Orge.....	16 85	Avoine.....	11 67	Orge.....	17 75
Avoine.....	11 43			Avoine.....	11 65

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 11 au 17 Avril 1874.

DÉNOMINATION.	Samedi 11	Lundi 13	Mardi 14	Mercredi 15	Jeudi 16	Vendredi 17
Rente 5 00.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4 1/2 00.....	85 00	85 55	85 25	85 75	85 30	85 00
— 3 00.....	59 60	59 70	59 57	59 60	59 45	59 40
Emprunt 1872.....	95 20	95 27	95 20	95 15	95 15	95 22

Enregistré pour l'annonce n^o Folio
Reçu franc et centimes, décimes compris.
A Etampes, le 1874.

IMPRIMERIE DE AUGUSTE ALLEN, RUE DU PONT-QUESSNARD, 3, A ETAMPES.
 Anches, circulaires, lettres de faire part, billets de décès, factures, cartes de visites, etc.

AUX CULTIVATEURS ENGRAIS ORGANIQUES TITRÉS ET ASSIMILABLES BOURGEOIS J^{NE}
A IVRY (sur Seine) boulevard d'Alfort
DOSAGE GARANTI SUR FACTURE ET SUR ANALYSE
DÉSIGNATION DES PRODUITS:
Sang desséché 10 à 12 0/0 azote 33 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.
Sang phosphaté 6 à 7 0/0 azote 14 à 16 0/0 superphosphate 32 fr. les 0/0 kilos en gare de l'acheteur.
Pour les Renseignements s'adresser à mes Agents généraux, pour le département de Seine-et-Oise : à Etampes, à M. DANCHOT; — à Mantes, à M. MOULLIERE; — à Gargenville, à M. DROCOURT; — à Corbeil, à M. LEFEVRE LÉON; — à Rambouillet, à M. VINET; — à Saint-Ouen-l'Aumône, à M. POLLET.

L'OPINION NATIONALE
JOURNAL QUOTIDIEN, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE
48^e ANNÉE
ABONNEMENTS
Départements et Alsace-Lorraine. — Un an, 64 fr. — Six mois, 32 fr. — Trois mois, 16 fr. — Un mois, 5 fr. 50
COMITÉ DE DIRECTION POLITIQUE:
MM. LE ROYER (Rhône) — Ch. ROLLAND (Saône-et-Loire) — RAMEAU (Seine-et-Oise)
DEPUTÉS SOUSCRIPTIONS:
MM. LEROYER (Rhône). LABÉLONNE (Seine-et-Oise). BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE.
C. ROLLAND (Saône-et-Loire). TURQUET (Aisne). LUCET (Constantine).
JULES GRÉVY (Jura). JOZON (Seine-et-Marne). RIONDEL (Isère).
E. CHARTON (Yonne). FAYE (Lot-et-Garonne). BOUCAU (Landes).
FOURCAND (Gironde). LÉON ROBERT (Ardennes). TASSIN (Loir-et-Cher).
General BILLOT (Corrèze). D^r WARNIER (Alger). WILSON (Indre-et-Loire).
RAMEAU (Seine-et-Oise). CRÉMIEUX (Alger). MÉLINE (Vosges).

MAGNIFIQUE PRIME GRATUITE
LE DIABLE A PARIS
QUATRE VOLUMES GRAND IN-8^o CONTENANT DE NOMBREUSES ILLUSTRATIONS
Dont le prix : 7 francs le volume, constitue une économie de plus de moitié sur les abonnements de Paris et de près de moitié sur les abonnements des départements
ABONNEMENTS de trois mois, 1 vol.; de six mois, 2 vol.; de neuf mois, 3 vol.; d'un an, 4 vol.
Le port seul est à payer
A partir du commencement de Février, L'OPINION NATIONALE publie en feuilleton:
LE PUY DE MONTCHAL
Par ALFRED ASSOLLANT
Histoire du grand siècle où la vérité historique et l'intérêt dramatique restent constamment unis sous la plume de l'habile écrivain
LE PUY DE MONTCHAL
Les personnes qui s'abonneront recevront
GRATIS
Si elles le demandent, tout ce qui a paru du beau Roman:
LE PUY DE MONTCHAL
RELIURE DE LUXE du Diable à Paris 2 fr. PAR VOLUME
ENVOI PAR LA POSTE du Diable à Paris 1 fr. 50 PAR VOLUME